

Les Verts de Belgique proposent la carte de crédit de la mobilité Hypermobil – un passe-partout des déplacements

Une seule carte, au format de carte de crédit, valide sur tous les réseaux de transports en commun de Belgique, mais aussi auprès des sociétés de taxis et de car-sharing, ainsi qu'auprès des agences de vente, de location ou de prêt de vélo. Sous le nom d'HYPERMOBIL, le parti des verts de Belgique, Ecolo, a lancé, vendredi 10 février 2006, cette proposition originale pour favoriser la multimodalité. HYPERMOBIL fonctionnerait selon les mêmes principes qu'une carte de crédit et offrirait à ses détenteurs des tarifs préférentiels visant à favoriser la multimodalité. Par ailleurs, la carte pourrait être offerte par les entreprises à leurs employés, comme alternative à la voiture de société. (langue : français,)

Pour plus d'informations :

Ecolo

<http://www.ecolo.be/>

In Belgien wird eine Mobilitäts-Kreditkarte diskutiert Hypermobil – der Schlüssel zum unterwegs sein

Eine einzige Karte im Kreditkartenformat berechtigt in allen Gemeinden Belgiens zur Benutzung des gesamten Nahverkehrsnetzes und von Taxis und CarSharing sowie zum Velokauf und -verleih. Unter dem Namen HYPERMOBIL hat die grüne Partei Belgiens (Ecolo) kürzlich diesen Vorschlag lanciert. HYPERMOBIL würde nach dem Prinzip einer Kreditkarte funktionieren und den Karteninhabern Vorzugstarife anbieten mit dem Ziel die kombinierte Mobilität zu fördern. Zudem könnte die Karte den MitarbeiterInnen von Unternehmen als Alternative zum Firmenwagen angeboten werden. (Sprache: französisch)

Mehr Informationen:

Ecolo

<http://www.ecolo.be/>

15.02.2006

Soutenu par:



Mobilservice www.mobilservice.ch
c/o Büro für Mobilität AG
Hirschengraben 2 – 3011 Bern
tél./fax 031 311 93 63 / 67
info@mobilservice.ch

Service francophone
Direction et contacts partenaires : cathy **savioz**
tél. 022 734 64 76 – contact@mobilservice.ch
Rédaction : isabelle **ferrari**
tél./fax 022 734 52 33 redaction@mobilservice.ch

**MA MOBILITÉ
C'EST MA LIBERTÉ... DE
CHOISIR**

eCOLO

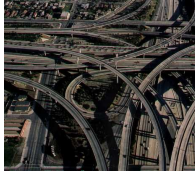
**propose la carte
HYPERMOBIL**

Une proposition innovante

d'Isabelle Durant et de Christos Doulkeridis

10 février 2006

CADRE GÉNÉRAL



- Près de 6 millions de véhicules en Belgique qui parcourent près de 26 milliards de km sur les autoroutes (chiffres 2002)



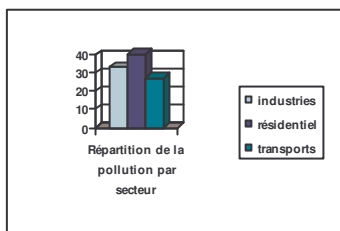
- 500.000 immatriculations par an dont 50% pour des voitures de société qui bénéficient d'un régime fiscal extrêmement avantageux



- Chaque voiture rejette entre 3 et 4 tonnes de CO2



- Les embouteillages auront coûté à la société belge 114 millions d'euros en 2002 et représentent plus de 9 millions d'heures perdues.



- Le secteur des transports représente 27% de la consommation d'énergie en Belgique



- Selon le dernier sondage de l'Office européen de statistiques (Eurostat), les Belges ont placé la pollution comme première préoccupation (76% des répondants), devant la crainte d'être blessé dans un accident de la route (64%)

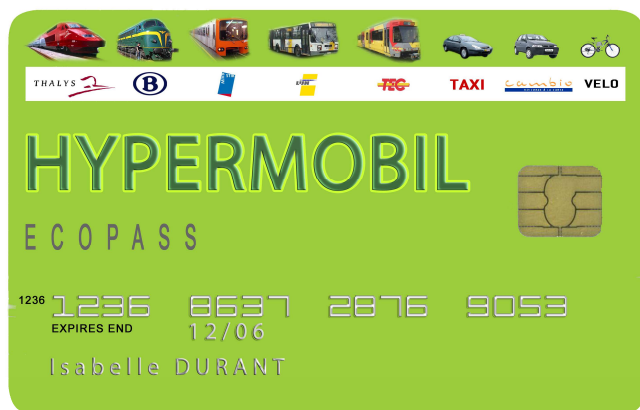


Face à ce contexte général

ecolo

propose la carte
HYPERMOBIL

UN ECOPASS + UN ECOPASS DE SOCIÉTÉ



- **une CARTE UNIQUE**
pour l'ensemble des réseaux de transports en commun en Belgique (taxis et cambio compris)
- **une ALTERNATIVE**

à la voiture de société

[RÉSUMÉ]

[1] HYPERMOBIL est un ECOPASS. Une sorte de passe-partout qui serait valide sur tous les réseaux de transports en commun en Belgique (THALYS et TGV compris), mais aussi auprès des sociétés de taxis et de car-sharing telles que le réseau cambio ainsi qu'auprès des agences de vente, de location ou de prêt de vélo. HYPERMOBIL fonctionnerait selon les mêmes principes qu'une carte de crédit de type proton. HYPERMOBIL bénéficierait de tarifs préférentiels visant à favoriser la multimodalité.

[2] HYPERMOBIL est aussi un ECOPASS DE SOCIÉTÉ. Une carte proposée par l'entreprise comme alternative à la voiture de société. La carte serait alimentée par l'entreprise avec les mêmes montants servant au financement d'une voiture de société (leasing, assurances, carburant, taxes, parking...) et bénéficierait au minimum des mêmes avantages fiscaux. Comme la voiture de société, l'écopass de société HYPERMOBIL ne serait sanctionné dans son utilisation par aucune limite légale d'horaire ou de trajets. Son utilisation serait donc laissée, comme pour la voiture de société dans les faits, au libre arbitre de son utilisateur. Bien au contraire, afin de favoriser la multimodalité, le législateur faciliterait au maximum les modalités de son utilisation en permettant que HYPERMOBIL soit, par exemple, un écopass familial.

[DÉTAILS]

HYPERMOBIL – [ECOPASS]

- › Format carte de crédit
- › L'utilisation de cette carte doit forcer toutes les sociétés de transports en commun à trouver un accord.
- › L'Etat fédéral devrait, dans le cadre de sa politique pour atteindre les objectifs de Kyoto, encourager financièrement ces sociétés à y parvenir en utilisant, par exemple, une partie des recettes fiscales du pétrole.
- › Chaque entité de tutelle des sociétés de transport devrait également prévoir des mesures de soutien à la mise en place de ce système avec des délais et des pénalités en cas de retard.
- › La Belgique bénéficie d'une expertise technique importante dans le domaine du paiement par carte (ex : la carte proton de BANKSYS ou les nouvelles cartes d'identité produites par la société ZETES)

[Avantage 1] **HYPERMOBIL** = Une seule carte pour utiliser le train, le tram, le bus partout en Belgique, et même ailleurs avec le Thalys et le TGV ; la possibilité de louer une voiture sur le réseau cambio ou de payer un taxi ; l'opportunité de louer ou d'acheter un vélo. **HYPERMOBIL** est donc une réponse moderne, concrète et souple au besoin de multimodalité.

[Avantage 2] **HYPERMOBIL** permet à chaque société de transport de continuer à maîtriser sa politique tarifaire tout en prévoyant des tarifs préférentiels aux détenteurs de cette carte.

[Avantage 3] En tant que carte personnalisée, **HYPERMOBIL** permet également de bénéficier de tous les autres avantages tarifaires liés à l'âge ou à la région habitée.

[Avantage 4] **HYPERMOBIL** s'intégrera parfaitement dans les politiques de soutien à la mobilité alternative. Par exemple : recevoir une carte **HYPERMOBIL** alimentée d'un montant X en échange d'un retour de plaques d'immatriculation.

[Avantage 5] **HYPERMOBIL** en imposant une concertation entre sociétés de transport permettra aussi à l'ensemble des usagers des transports en commun de bénéficier des avantages collatéraux, tels que l'harmonisation des horaires.

[Avantage 6] **HYPERMOBIL** est une politique de soutien aux services publics du transport et à l'ensemble des quelques 57.000 travailleurs de ces métiers ou de ses aspirants. [au moins 40.000 employés à la SNCB, 6.000 à la STIB, près de 4.000 aux TEC et 6.600 pour De Lijn]

HYPERMOBIL – [ECOPASS DE SOCIÉTÉ]

- L'écopass de société présente les mêmes caractéristiques et les mêmes avantages que l'écopass

[Avantage 7] **HYPERMOBIL** offre enfin une alternative concrète à la voiture de société tout en ne la supprimant pas. Il existe objectivement des situations où la voiture de société a un sens.

[Avantage 8] **HYPERMOBIL** est alimenté d'un montant équivalent à l'ensemble des coûts pour l'entreprise d'une voiture de société (leasing, assurances, carburant, taxes, parking...).

[Avantage 9] **HYPERMOBIL** donne droit à l'employeur et à l'employé à un régime fiscal au moins aussi favorable que la voiture de société

[Avantage 10] **HYPERMOBIL** peut permettre dans beaucoup de situations une plus grande rapidité de déplacements à l'échelle individuelle : notamment en évitant les embouteillages et en ne perdant plus de temps pour trouver une place de parking

[Avantage 11] **HYPERMOBIL** devrait provoquer, à terme, une moindre congestion des routes et autoroutes, libérant du temps pour les personnes ayant objectivement le besoin d'utiliser une voiture

- **ON SAIT POURQUOI IL FAUT ALLER DANS CE SENS**

- **ON SAIT COMMENT Y PARVENIR**

- **RESTE... À VOULOIR Y PARVENIR**

HYPERMOBIL = UNE QUESTION DE VOLONTÉ POLITIQUE

Proposition de résolution / d'ordonnance / de décret / de loi relative à la mise en place d'une carte « HYPERMOBIL »

(base de travail à décliner en fonction des entités concernées)

Considérant que la politique de la mobilité des travailleurs constitue un enjeu important sur le plan économique, social et environnemental,

Considérant qu'il existe une volonté de la part des acteurs sociaux et des employeurs, de promouvoir une mobilité plus respectueuse de l'environnement,

Considérant que la Belgique a ratifié le protocole de Kyoto prévoyant une diminution des émissions de CO²,

Considérant que les problèmes de mobilité se font croissants à Bruxelles en raison du fait qu'elle est le premier bassin d'emploi, et que différentes études belges et européennes prévoient une augmentation du trafic sur les autoroutes et dans les villes dans les prochaines années,

Considérant que les embouteillages représentent un coût économique important pour la société,

Considérant que le nombre de voitures de société est en progression constante,

Considérant que le Gouvernement bruxellois a la volonté d'améliorer la mobilité et l'offre des transports publics existant sur le territoire bruxellois selon la déclaration gouvernementale de juillet 2004 « Une attention particulière sera portée aux transports en commun en synergie avec les autres modes de transport »,

Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale demande au Gouvernement :

- de proposer la création d'une carte « hypermobil » au sein de la Conférence Interministérielle de la Mobilité. Cette carte constituerait un avantage octroyé par les entreprises à leur travailleur. Elle permettrait à son bénéficiaire de voyager sur l'ensemble des réseaux des transports publics (STIB, TEC, de Lijn, SNCB, Thalys) et de recourir aux sociétés de taxi et de car-sharing. Cette carte bénéficierait également d'une déduction fiscale attrayante ;
- d'améliorer l'offre de transport en commun à Bruxelles en augmentant leur nombre, leur régularité, leur fréquence et leur confort ;
- De coordonner au mieux les transports en commun
- d'augmenter le nombre de stations de carsharing ;
- d'informer les usagers sur les avantages et les nuisances de chaque mode de transport ;
- de développer une attitude positive envers les entreprises éco-dynamiques en lançant par exemple le label entreprises « hypermobil » ;
- de former les conseillers prévention des entreprises aux enjeux de la mobilité ;
- de développer des attitudes de responsabilisation et de changements de comportement pour une meilleure mobilité.

Le fédéral devrait évidemment prendre des Arrêtés royaux analogues à ceux octroyant les avantages fiscaux pour la voiture de société pour favoriser la carte HYPERMOBIL.